

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°033/2021

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le
ID : 027-212700611-20211105-0332021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
01/11/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le cinq novembre à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19.

Date d'affichage
09 NOV. 2021

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 06
Votants 08
Dont 2 pouvoirs

Absents excusés : WELKE Delphine, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis.

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick

Pouvoirs : WELKE Delphine à LECLERC Marie-Françoise, LAVEILLE Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Christophe LASMARTRES a été élu secrétaire.

Objet : Possibilités d'établir des conventions

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir accepter la participation d'une tierce personne à une dépense, une convention doit être établie entre la commune et la personne concernée.

Madame Le Maire stipule que le conseil municipal sera informé à chaque réunion de toute convention établie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à établir toutes conventions nécessaires et à les signer.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire